

REPUBLIQUE



FRANCAISE

**ATTESTATION COMPLEMENTAIRE AU CERTIFICAT N°.....**

Je, soussigné vétérinaire officiel certifie que la semence identifiée dans le certificat mentionné ci-dessus

i) a été collectée avant le 1er juin 2011 ;

OU\*

ii) provient de donneurs ayant obtenu un résultat négatif au test sérologique pour la détection de l'agent (Schmallenberg), la prise de sang étant réalisée au moins 28 jours après collecte de la semence destinée à l'exportation vers le Maroc ;

OU\*

iii) n'est pas couverte par i) ou ii) et un éjaculat à l'origine de la semence destinée à l'exportation a subi un test pour la détection du génome de SBV par une méthode agréée d'extraction d'ARN et de RT-quantitativePCR, avec des résultats négatifs, avant son exportation vers le Maroc.

\* Cocher la mention appropriée / tick as appropriate

Fait à .....le .....

**Le vétérinaire officiel**

MA AC SP SBV MAI 13



le 31.5.2013